

**« TERRE ET MER A ÉTAULES » et  
L' « UNION DES COMMERÇANTS D'ÉTAULES »**

**– REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2024–**

**Conditions de participation :**

Le concours est ouvert à tous les photographes **non professionnels**. Trois catégories seront amenées à concourir :

- **Enfants de moins de 16 ans,**
- **Plus de 16 ans non adhérents à Terre et Mer.**
- **Adhérents de l'association « Terre et Mer à Etaules »**

Les participants s'engagent à ne fournir que des photos personnelles. Un maximum de trois photos par participant sera accepté.

La participation au concours implique l'acceptation du règlement.

**Thèmes du Concours :**

« Les oiseaux et ou insectes ». Pour toutes les catégories.

**Envois et échéance**

La limite de participation est fixée **du 15 juillet au 1 novembre 2024** à minuit. Pour participer, vous devez envoyer vos photos **par e-mail** à : **[Terreetmeraetaules@gmail.com](mailto:Terreetmeraetaules@gmail.com)** accompagnées du nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, de la date de naissance pour la catégorie « Enfants » et Adultes » de quelques mots, de présentation de la photo : titre, lieu et date de la prise de vue, commentaire.

**Caractéristiques des photos**

Elles devront obligatoirement :

- être dans un format informatique JPEG
- avoir une taille comprise entre 1MO et 5MO
- faire un minimum de 1500 pixels dans leur plus grande longueur
- être dans un format de photo classique de 4/3

**Exposition et sélection des photos**

Les photos en adéquation avec le thème et le règlement du concours seront mises en ligne sur le site

**[terre-et-mer-etaules.fr](http://terre-et-mer-etaules.fr)**

Après la date limite des envois. Les noms des auteurs ne seront pas affichés. Les critères de choix retenus pour le vote seront: le respect du thème et du règlement, l'originalité de la prise de vue, et la qualité de la photo.

Les photos seront soumises au vote de 5 membres du Conseil d'administration de Terre et Mer et de 5 représentants des commerçants, les membres du jury n'étant pas autorisés à participer au concours. Le vote permettra, pour chaque catégorie, de classer les 5 photos répondant le mieux aux critères de sélection.

**Résultats, publications, prix**

Les participants dont la photo est classée par le nombre de votes dans les 5 premières pour chaque catégorie seront avertis individuellement et récompensés par des cadeaux ou des bons d'achat à utiliser dans les commerces d'Etaules. Les résultats du concours, noms des auteurs et photos seront mis en ligne sur le site de l'association. Sauf volonté explicite de l'auteur les photos primées pourront être transmises pour publication (presse locale, magazine municipal).

**Engagement des organisateurs**

L'association Terre et Mer à Etaules et L'Union des Commerçants d' Etaules s'engagent à ne pas utiliser les photos dans un but commercial.